



**Association « La Voix Source »**  
126 rue St Priest, Impasse Font trouvé  
34090 Montpellier  
Siret 80470054000029 – Ape 9001Z  
Organisme de formation : 76 34 09052 34

## **CIV 2 – CHANTS IMPROVISÉS ET VOIX SPONTANÉE**

### ***Formation certifiante***

#### **PUBLIC**

Tout professionnel que la voix interpelle (conteur, acteur, conférencier, chanteur, orthophoniste,...) avec une première approche musicale ou vocale.

Nous prendrons appui sur les acquis et le vécu de la personne pour progresser dans le sillon de la voix.

#### **OBJECTIFS**

- ✓ Approfondir ou découvrir toutes les composantes du monde vocal.
- ✓ Découvrir les pratiques et les types d'expressions que véhiculent la voix et le chant.
- ✓ Percevoir les liens internes qui peuvent amener à une voix spontanée, à un chant improvisé, à une créativité qui se nourrit d'un instant vocal plus conscient.
- ✓ Passerelle d'accès à la formation d' « Animateur en Chants Improvisés et Voix spontanée » (FCVI)

**INTERVENANT** : Bernard GARAT

**LIEU DE FORMATION** : Montpellier

#### **COÛT**

**Tarif référentiel** - prise en charge par l'employeur : 1900 euros TTC

**Tarif préférentiel** - prise en charge personnelle : 1450 euros TTC

#### **CONTENU**

Dimension corporelle : Ancrage - Détente - Alternance Inspir- Expir

Mouvement ou posture en lien avec le geste vocal

Rythmes : onomatopées, pulse, formule rythmique, polyrythmie

Harmonie: Voyelles, Timbre, Unisson, Accords

Langage : Phonèmes, Langue imaginaire et langue maternelle, Sens du son, phrasé parlé, phrasé mélodique.

#### **DEROULE DE FORMATION**

1 année d'avril à décembre 2019

146 heures de formation :

140 heures de formation en présentiel

6 heures de formation en webinaire

soit

- 4 stages en résidentiel de travail théorico-pratiques à raison une semaine de stage tous les deux mois. (5 jours)
- 3 rencontre mensuelle en visioconférence, ce qui est facilitateur pour les stagiaires dont le domicile est éloigné.

La fin de la Formation certifiante, effectuée lors du dernier week-end de bilan, est sanctionnée par une évaluation.

Si les résultats à l'évaluation le permettent, il est possible d'accéder au module FVCI l'année suivante, afin d'obtenir la certification d' « Animateur en Chants Improvisés et Voix spontanée » pour ceux dont le projet professionnel est orientée vers cette voie.